

Le groupe SBSR obtient le label « Expert Cyber »



Le label ExpertCyber est destiné à valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les **domaines de l'assistance et de l'accompagnement des entreprises.**

Le label Expertcyber est officiellement lancé par l'AFNOR et l'ANSSI
Retrouvez **IBS Network filiale du GROUPE SBSR** parmi les 50 premiers certifiés de France

<https://www.dailymotion.com/video/k69o8LZzZp2jgHwFeVu>

Développé par Cybermalveillance.gouv.fr, en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur ([Fédération EBEN](#), [Cinov Numérique](#), [Syntec Numérique](#)), la [Fédération Française de l'Assurance](#) et le soutien de l'[AFNOR](#), il couvre les domaines suivants :

- **systèmes d'informations professionnels** (serveurs, messageries, logiciels bureautiques...) ;
- **téléphonie** (serveurs téléphoniques professionnels) ;
- **sites Internet** (administration et protection).

La professionnalisation et la complexité des cyberattaques impliquent la nécessité d'un accompagnement adapté des publics par des professionnels de confiance.

Afin de garantir un accompagnement de qualité et d'offrir une meilleure lisibilité des prestations et services aux victimes, Cybermalveillance.gouv.fr lance un label reconnaissant l'expertise numérique des professionnels

Avec ce Label ExpertCyber, le Groupe SBSR peut garantir aux victimes de cyberattaques, un accompagnement et une prise en charge de qualité. Elles pourront s'adresser à nos experts en sachant qu'ils ont démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les domaines de l'assistance et de l'accompagnement des entreprises, un niveau d'expertise et de compétence en sécurité numérique, des conseils de qualité pour prévenir la survenue d'autres actes de cybermalveillance et sécuriser leurs installations informatiques.

Nous sommes professionnels référencés sur Cybermalveillance.gouv.fr par IBS Network filiale du GROUPE SBSR : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/label-expertcyber>

Le fait d'être labellisé est une garantie pour les entreprises. Les victimes d'actes de cybermalveillance qui choisissent de s'adresser à nous peuvent attendre :

- **un niveau d'expertise et de compétence en sécurité numérique**
- **un conseil de qualité pour prévenir la survenue d'autres actes de cybermalveillance**
- **Une Sécurisation des installations informatiques.**